

## **Ne tirez plus sur les labos !**

Par [JFB](#) le mer 28/02/2007 - 13:48

Dans les pays de l'OCDE, les dépenses en médicaments, représentent 20% des dépenses de santé. Pourtant, la situation des laboratoires pharmaceutiques ne justifie pas l'a priori négatif dont ils font systématiquement l'objet.

Depuis l'avènement des médias, le chercheur qui met au point un nouveau médicament est révééré par le grand public. Bizarrement, le laboratoire qui a permis que cette découverte voit le jour est, lui, prié de se faire tout petit. De fait, on connaît beaucoup mieux Michel-Ange que Jules II, son mécène.

Ce manque de reconnaissance n'est rien, à côté des problèmes rencontrés dans les domaines de la protection de la propriété intellectuelle et de la mise en vente du médicament.

### **Un générique qui tue la recherche**

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, le problème est simple et se réduit presque à l'équation princeps (spécialité de référence en droit, un médicament quoi) vs générique. Nous ne nous étendrons pas, ici, sur l'évolution de la définition juridique d'une spécialité générique, disons simplement, qu'il s'agit de la réplique, à l'identique, d'une substance, dont la protection juridique est arrivée à échéance.

Comme vous pouvez l'imaginer, la découverte d'un nouveau médicament est très coûteuse et nécessite d'énormes investissements. (Ainsi, les sommes allouées à la recherche par le groupe Servier représentent 25% du chiffre d'affaires du groupe).

Le médicament, comme les autres inventions, est protégé par le dépôt d'un brevet valable vingt ans.

### **Une rentabilité très variable**

Vu que le temps nécessaire, depuis le développement de la molécule jusqu'à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché et la fixation du prix, est de dix

ans, il a fallu créer un brevet complémentaire, identique dans tous les pays de l'Union, pour prolonger ce délai.

En fait la découverte est protégée, au maximum, 15 ans après sa mise sur le marché. Il faut savoir que dans la majorité des cas, après dix années de présence sur le marché, le médicament n'a toujours pas permis un retour sur investissement suffisant pour amortir les recherches qu'il présuppose.

Comme les médicaments génériques sont favorisés par les pouvoirs publics, du fait de leur prix plus bas, les laboratoires innovants sont quand même forcés d'en produire, par l'intermédiaire de leurs filiales, et les ventes des principes actifs baissent d'autant.

### **Une pression étatique et fiscale de plus en plus forte**

Comme nous le montre l'actualité, les problèmes ne s'arrêtent pas là.

Si l'on prend comme exemple les sociétés Sanofi-Aventis (actionnaire majoritaire de Chinoin, un groupe formé par la réunification successive de géants de l'industrie pharmaceutique comme Rhône Poulenc ou Hoechst et qui devrait devenir le premier groupe mondial s'il fusionne, comme on le dit, avec l'Américain Bristol-Myers-Squibb) et Servier (actionnaire majoritaire d'Egis, groupe fondé par son très avisé dirigeant actuel, Jacques Servier, qui est passé de 9 employés en France en 1954 à 17500 dans le monde aujourd'hui, sans recourir à la cotation en bourse), respectivement premier et second sur le marché hongrois, la vie n'est pas rose en Hongrie en ce moment.

L'industrie pharmaceutique et les pharmacies sont touchées de plein fouet par les mesures d'austérité du gouvernement.

Les pharmaciens hongrois possèdent le même droit de substitution que les pharmaciens français et les médicaments génériques représentent environ 75% de la consommation. Avec les nouvelles mesures gouvernementales, le médecin aura l'obligation de prescrire le médicament le moins cher, à moins de pouvoir justifier sa décision contraire (le gouvernement limite aussi, pauvres médecins, le montant des invitations aux colloques pharmaceutiques et autres avantages en nature).

En ce qui concerne les laboratoires, une taxe de 12% sur le montant remboursable des médicaments leur sera imposée, ce qui, ajouté aux 4% de la nouvelle taxe de

solidarité sur le chiffre d'affaires, commence à faire beaucoup. A ces augmentations, il faut ajouter celle de taxe sur les visiteurs médicaux qui devient annuelle et atteint l'incroyable montant de 20000 euros par visiteur. Sanofi-Aventis et Egis ont largement protesté, lors d'une réunion des principaux acteurs du secteur, arguant des pertes et des surcoûts que ces mesures provoquaient. Sanofi a déjà délocalisé certains projets de recherche prévus pour la Hongrie et Egis envisage de retirer environ 70 références du marché. Les laboratoires Gédéon Richter (symbole de l'excellence de la recherche pharmaceutique hongroise au vingtième siècle) ont critiqué à plusieurs reprises la nouvelle loi et entamé avec l'association des industries manufacturières un recours en justice. Comme le souligne Zsuzsa Beke, chargée des relations publiques chez Richter, «cette loi est extrêmement dommageable pour l'ensemble du secteur pharmaceutique hongrois».

De nouvelles mesures fiscales toucheront aussi les pharmacies, particulièrement celles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 115000 euros. La plupart des pharmaciens semblent pour l'instant plus préoccupés par les changements de classification de nombreux médicaments qui viennent de survenir, gageons que le réveil sera dur !

*Xavier Glangeaud*

- 1 vue

Catégorie

Agenda Culturel